

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

PROJET NUMOOK-CONVENTION TRIPARTITE

NOTE DE SYNTHÈSE

Le projet NUMOOK a été créé par l'Association Lecture Jeunesse. Il conjugue la lecture, l'écriture et la création artistique. Son objectif est la réalisation par les élèves du collège André Chénier d'un livre numérique d'environ vingt mille (20 000) signes, audio, illustré et/ou animé, dont ils conçoivent la trame narrative et la rédaction de l'histoire, les illustrations graphiques et/ou sonores, la mise en page générale. La Ville de Mantes-la-Jolie souhaite s'investir dans ce partenariat à travers son réseau des médiathèques.

Les objectifs généraux du projet consistent à :

- permettre aux élèves de développer leur créativité et de s'investir dans un projet interdisciplinaire qui valorise leurs compétences et leurs aptitudes personnelles,
- appréhender la diversité des écritures, maîtriser les différentes modalités de lecture, intégrer le numérique dans les stratégies d'écriture et de lecture,
- encourager la fréquentation du Centre de Documentation et d'Information (CDI) et des bibliothèques,
- renforcer la cohésion de la classe par un travail collectif,
- dégager des observations de l'action de terrains et des éléments de méthodologie transférables sur d'autres projets,
- stimuler la motivation, la confiance en soi.

Dans ce partenariat, les obligations des parties se déclinent comme suit :

- La Ville, et plus précisément le service de la lecture publique, s'engage à participer aux réunions de travail avec l'équipe enseignante, à sélectionner et à présenter une bibliographie à lire par les élèves, à prêter une partie des documents sélectionnés aux élèves, à présenter tout ou partie des titres lors des séances avec les élèves, à co-animer les comités de lecture, à valoriser le travail des élèves et de la bibliothèque en rédigeant des billets et en diffusant des articles sur son réseau et à effectuer un bilan avec l'Association Lecture Jeunesse en juin 2021.
- L'Association Lecture Jeunesse s'engage à accompagner l'équipe enseignante via le financement du projet, l'animation de réunion, la coordination avec les médiathèques de la Ville, des conseils personnalisés, l'animation d'ateliers pour les élèves et d'ateliers de formation numérique pour les enseignants, la mise à disposition de ressources méthodologiques et pratiques, la labellisation et la publication du livre numérique, la valorisation du travail des enseignants et des élèves (publications d'articles sur son site), et l'évaluation du projet.
- Le Collège André Chénier s'engage à faciliter la collaboration entre Lecture Jeunesse et les intervenants extérieurs, prendre connaissance des informations transmises par Lecture Jeunesse et répondre à ses demandes concernant l'organisation du projet, faciliter la disponibilité des enseignants impliqués, évaluer les compétences des élèves, les aider dans leurs travaux en autonomie et faciliter l'usage des ressources documentaires, contribuer à présenter un bibliographier avec les médiathèques, participer aux comités de lecture et aux ateliers, travailler en concertation avec l'équipe des enseignants, accompagner les élèves dans leur production (écrite, plastique, musicale, numérique...), s'assurer qu'aucune œuvre préexistante faisant l'objet de droits d'auteur ou de droits voisins ne soit intégrée dans le livre numérique, valoriser le travail des élèves et des enseignants, organiser une séance de présentation du numérique et encourager l'évaluation du projet.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention tripartite entre l'Association Lecture Jeunesse, le Collège André Chénier et la Ville pour le projet NUMOOK, qui s'étale sur l'année 2020-2021.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet NUMOOK et le souhait du Collège André Chénier et de l'Association Lecture Jeunesse de travailler en partenariat avec la Ville,

Considérant le souhait de la Ville de développer la lecture publique, et notamment d'atteindre le public adolescent,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer une convention tripartite entre l'Association Lecture Jeunesse, le Collège André Chénier et la Ville pour le projet NUMOOK, qui s'étale sur l'année scolaire 2020-2021.

Le Maire

Raphaël COGNET